

DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :@.....

INTERVENTION

Date :

Entreprise :



Fait à Saint-Junien, le

Signature

Cadre réservé à l'administration

Demande reçue le :

Avis favorable

Avis défavorable

Motif :

.....

.....

A retourner au plus tard dans les 2 mois qui suivent la destruction du nid à :

Mairie de Saint-Junien

2 place Auguste Roche - BP 115

87205 Saint-Junien cedex

Contact : Service comptabilité

Tél.: 05 55 43 06 97

Fax : 05 55 50 29 38

MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

- L'aide est accordée pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques en activité, intervenue entre le 1er mai et le 31 octobre de l'année en cours.
- La destruction du nid doit être effectuée par un organisme ou une entreprise spécialisée et agréée.
- Le demandeur doit être un particulier contribuable, propriétaire ou locataire de sa résidence principale à Saint-Junien.
- Le taux d'attribution de cette aide est de 50% du coût, dans la limite de :
 - > 40 euros pour une intervention simple
 - > 75 euros pour une intervention nécessitant des moyens plus importants, selon la taille et l'emplacement du nid (nacelle...)

PIECES A FOURNIR

- Une copie de la facture où figureront les mentions : «frelons asiatiques», le lieu, la date et le mode d'intervention (avec ou sans nacelle...).
- Un justificatif de domicile.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement de l'aide financière.
- Si la demande est faite par un locataire : une autorisation d'intervention du propriétaire du bien.

Référence

délibération n°2016/132 en date du 17 octobre 2016